

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3184

14 décembre 2013

### SOMMAIRE

Allianz Global Investors Luxembourg S.A. .....	152789	Merpas Co. S.à r.l. ....	152817
Altice Holdings S.à r.l. ....	152814	Minafin Sàrl ....	152791
Altice Pool S.à r.l. ....	152809	Na Ree S.A. ....	152795
Capricorne de Participations S.A. ....	152793	Neo Business Process Outsourcing S.à r.l. .....	152795
Caviar House Airport Development ....	152810	Norden Winde S.A. ....	152795
Chariot-Lux Manutention, S.à r.l., en abrégé C.L.M. S.à r.l. ....	152794	Norrlanda Oil S.A. ....	152787
CODINTER S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF ....	152786	Nyl S.A. ....	152788
Consortium International d'Investissements Economiques S.A. ....	152786	Olive Properties S.A. ....	152794
Diversified Investments S.A. ....	152787	Opus LP Holdings Sàrl ....	152795
Financière du Stuff S.A. ....	152786	Orga+ S.à r.l. ....	152795
Haspa-EuroProtect 8/2013 ....	152788	Partners Group (Luxembourg) S.à r.l. ..	152794
Invest 2000 S.A. ....	152787	PerkinElmer Finance Luxembourg ....	152797
ISR Auto S.A. ....	152790	PerkinElmer Holding Luxembourg ....	152797
J F B Investissements S.A. ....	152812	Pinehurst Investments S.à r.l. ....	152796
Jopoly S.A. ....	152789	Pinto Basto International S.à r.l. ....	152797
Karimpol Luxembourg S.A. ....	152791	Poland Retail Topco III S.à r.l. ....	152797
Kips Bay Investments S.à r.l. ....	152791	Primigenia International S.A. ....	152792
Koho Investments (Luxembourg) S.A. ..	152791	Renewable Finance S.A. ....	152790
La Joncière Real Estate Partners S.A. ...	152789	RMK Global Timberland Fund Manage- ment S.à r.l. ....	152793
Laurad Holding S.A. ....	152792	Rymylda SA ....	152831
Lemos Immo S.à r.l. ....	152792	Salvesia S.A. ....	152831
LMLux ....	152792	Saona S.A. ....	152832
Loëndal ....	152792	Schawk Luxembourg, S.à r.l. ....	152832
Logath S.A. ....	152790	Schou S.à.r.l. ....	152832
LP Bonn S.à r.l. ....	152796	Servi-Prestations ....	152832
LS3C S.A. ....	152790	Sinaf S.A. ....	152832
Lupcin-Lux Pommerloch ....	152790	Stirling Holdco S.à r.l. ....	152797
Luxembourg Selection Fund ....	152789	Takara S.à r.l. ....	152821
Mast Finance S.A. ....	152796	Warburg Invest Luxembourg S.A. ....	152830

**Consortium International d'Investissements Economiques S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 28.355.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 31 décembre 2013 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2012
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Notification du report de l'approbation des comptes annuels au 30 juin 2013
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013173774/795/17.

---

**Financière du Stuff S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 105.803.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 18 novembre 2013, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 30 décembre 2013 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013165251/795/19.

---

**CODINTER S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 15.317.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 23 décembre 2013 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire sur l'exercice clôturé au 30 juin 2013;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 30 juin 2013;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013166407/546/18.

---

**Norrlanda Oil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 100.482.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 15 janvier 2014 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 18 novembre 2013 n'a pas pu délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 15 janvier 2014 délibèrera quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013173769/534/15.

---

**Diversified Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 162.316.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 4 novembre 2013, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 30 décembre 2013 à 12:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013165262/795/19.

---

**Invest 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 37.937.

Messieurs les Actionnaires, sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra en l'étude de Me Joëlle SCHWACHTGEN à Wiltz en date du 30 décembre 2013 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen et approbation du projet de fusion des sociétés «INVEST 2000 S.A.», société anonyme, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.937 (la «Société Absorbante»), et «NYL S.A.», société anonyme, ayant son siège social à L-9556 Wiltz, 32, Rue des Rochers (la «Société Absorbée»), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.256 et des autres documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915;
2. Décision de fusionner les sociétés «INVEST 2000 S.A.», société anonyme, prénommée, et «NYL S.A.», société anonyme, prénommée, par voie d'absorption de cette dernière société par «INVEST 2000 S.A.», société anonyme, prénommée, étant entendu que cette fusion s'opèrera sur la base de la situation comptable des sociétés au 30 septembre 2013, mais qu'elle ne deviendra effective qu'à la date de la tenue de la présente assemblée générale des

actionnaires, sans préjudice de l'application de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les effets de la fusion par rapport aux tiers;

3. Augmentation du capital social de la Société Absorbante d'un montant d'un million neuf cent trente-sept mille cinq cent nonante-quatre euros et cinquante-cinq cents (1.937.594,55 EUR) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-deux mille euros (662.000,- EUR) à deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-cinq cents (2.599.594,55 EUR) par la création et l'émission de 122.555 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, majoré d'une prime d'émission de 37.77 euros.
4. Modification subséquente de l'article cinq des statuts de la Société pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus;
5. Ratification des actes faits par les administrateurs et le commissaire aux comptes jusqu'à ce jour et renouvellement de leur mandat jusqu'à l'assemblée générale de 2019.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2013173772/1004/33.

---

### **Nyl S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9556 Wiltz, 32, rue des Rochers.

R.C.S. Luxembourg B 20.256.

Messieurs les Actionnaires, sont priés de bien vouloir assister à

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Qui se tiendra en l'étude de Me Joëlle SCHWACHTGEN à Wiltz en date du 30 Décembre 2013 à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Examen et approbation du projet de fusion des sociétés «INVEST 2000 S.A.», société anonyme, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.937 (la «Société Absorbante»), et «NYL S.A.», société anonyme, ayant son siège social à L-9556 Wiltz, 32, Rue des Rochers (la «Société Absorbée»), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.256 et des autres documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915;
2. Décision de fusionner les sociétés «INVEST 2000 S.A.», société anonyme, prénommée, et «NYL S.A.», société anonyme, prénommée, par voie d'absorption de cette dernière société par «INVEST 2000 S.A.», société anonyme, prénommée, étant entendu que cette fusion s'opèrera sur la base de la situation comptable des sociétés au 1<sup>ier</sup> octobre 2013, mais qu'elle ne deviendra effective qu'à la date de la tenue de la présente assemblée générale des actionnaires, sans préjudice de l'application de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les effets de la fusion par rapport aux tiers;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée;
4. Formalité de la radiation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et détermination du lieu de conservation des documents de notre Société pendant le délai légal;
5. Constatation de la réalisation de la fusion à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la société approuvant la fusion
6. Divers

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2013173775/1004/30.

---

### **Haspa-EuroProtect 8/2013, Fonds Commun de Placement.**

Die International Fund Management S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft des nach Teil I des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten Investmentfonds (fonds commun de placement) teilt hierdurch mit, dass das Liquidationsverfahren des Fonds Haspa-EuroProtect 8/2013 abgeschlossen wurde. Alle Gelder wurden an die Anteilseigner ausgezahlt.

Luxemburg, im Dezember 2013.

International Fund Management S.A.

*Die Geschäftsführung*

Référence de publication: 2013173770/775/11.

---

**Allianz Global Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.856.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass per 11. Dezember 2013 die folgenden Fonds verschmolzen wurden:

ISIN	WKN	Fondsname	Anteilklasse	Status
LU0252186555	A0JNC1	MLP absolute return I	A (EUR)	untergegangener Fonds
LU0268212239	A0LBPU	Allianz Strategic Absolute Return (vormals MLP absolute return II)	A (EUR)	aufnehmender Fonds

Aufgrund der Verschmelzung wurde der Fonds MLP absolute return I aufgelöst.  
Senningerberg, Dezember 2013.

*Die Verwaltungsgesellschaft.*

Référence de publication: 2013173768/755/14.

**Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.268.

Notice to the shareholders of Luxembourg Selection Fund - New China Fund (the "Sub-Fund")

The Company's board of directors (the "Board of Directors") wishes to inform you of its decision to liquidate the Sub-Fund in accordance with the articles of incorporation and the sales prospectus per 31 December 2013 (the "Effective Date"). The liquidation is necessary because massive redemption requests have been announced to the Board of Directors. After settling those, the value of the net assets of the Sub-Fund would fall to a value which would no longer allow for an economically efficient management.

Since 18 October 2013, cut-off time, no shares of the Sub-Fund have been issued anymore. Redemptions will however be accepted until 30 December 2013, cut-off time.

Shareholders holding Sub-Fund shares on the Effective Date will receive the liquidation proceeds due to them in accordance with Luxembourg laws and regulations after completion of liquidation. Any amount remaining unclaimed by a shareholder thereafter shall be deposited with the Caisse de Consignation.

Please note that shareholders may be subject to taxation on their holdings in investment companies. Please contact your tax advisor in respect of any tax queries you may have as a result of this liquidation.

Luxembourg, 14 December 2013.

*The Board of Directors .*

Référence de publication: 2013173773/755/20.

**Jopoly S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7246 Walferdange, 31, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 47.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013162009/10.

(130199002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**La Joncière Real Estate Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 104.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LA JONCIERE REAL ESTATE PARTNERS S.A.*

Référence de publication: 2013162025/10.

(130198622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Renewable Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 157.212.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat durch Beschluss mit Wirkung zum 02. Dezember 2013 beschlossen, Herrn Boris Beltermann, geboren am 23.9.1969 in Hamburg, geschäftsansässig in Valentinskamp 70, D-20355 Hamburg, mit sofortiger Wirkung und bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre als Mitglied des Verwaltungsrates im Wege der Kooptierung zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171757/12.

(130209116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

**LS3C S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013162040/10.

(130199043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Lupcin-Lux Pommerloch, Société Anonyme.**

Siège social: L-9676 Noertrange, 27, Burrebeerig.

R.C.S. Luxembourg B 117.905.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUPCIN-LUX POMMERLOCH SA

Référence de publication: 2013162041/10.

(130198911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Logath S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162035/10.

(130198729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**ISR Auto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 125.837.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 6 novembre 2013, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162006/12.

(130198809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Kips Bay Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 177.955.

Les statuts coordonnés au 13/11/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21/11/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013162012/12.

(130198515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**Koho Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 74.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KOHO INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013162021/11.

(130198645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**Karimpol Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 90.988.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 8 octobre 2013*

Le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat, Monsieur Horst Jeschek, Administrateur, demeurant au 2A, Mukentaierweg, A-1190 Vienne, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

*Pour la société*

Horst Jeschek / Joao Luis Da Fonseca Ferreira

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013162017/14.

(130198592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**Minafin Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.832.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 107.406.

EXTRAIT

La société Minafin est gérée par les personnes suivantes:

- GAUCHET Frédéric: gérant statutaire
- DE NASSAU S.A.R. Jean: gérant non statutaire
- DANDOIS Michaël: gérant non statutaire
- MARMOUSEZ Frédéric: gérant non statutaire

Il est pris note du changement d'adresse de Maître Michaël DANDOIS au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013162069/17.

(130198964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---



**Loëndal, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162034/9.

(130198997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**LMLux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 138.543.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013162033/11.

(130198569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Lemos Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 147, route de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 164.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162032/9.

(130199027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Laurad Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013162030/10.

(130198751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Primigenia International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.886.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 24 juin 2013:*

«L'assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni VITTORE des fonctions de président du Conseil d'Administration et d'Administrateur.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, M. Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 4547, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIMIGENIA INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013162136/15.

(130198834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.



**Capricorne de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 132.794.

—

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 28 juin 2013.*

Le mandat des Administrateurs étant arrivé à échéance, l'Assemblée décide de réélire les Administrateurs à leurs postes, à savoir:

- Monsieur Jean SOUILLARD, administrateur de sociétés, né le 22 janvier 1949 à Paris 15<sup>ème</sup> (France), demeurant au 6, chemin des Hauts-Crêts, 1223-Cologne (Suisse).

- Monsieur Guy FEITE, administrateur de sociétés, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement au 38 Avenue du X Septembre - L-2550 Luxembourg.

- Monsieur Sébastien VACHON, expert comptable, né le 27 janvier 1976 à Dijon (France), demeurant professionnellement au 38 Avenue du X Septembre - L-2550 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2019.

Le mandat de l'Administrateur délégué étant également arrivé à échéance, l'Assemblée décide de renouveler à ce poste:

- Monsieur Jean SOUILLARD, administrateur de sociétés, né le 22 janvier 1949 à Paris 15<sup>ème</sup> (France), demeurant au 6, chemin des Hauts-Crêts, 1223-Cologne (Suisse).

Son mandat viendra à échéance, en même temps que son mandat d'Administrateur, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2019.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée décide de réélire le Commissaire aux comptes à son poste, à savoir:

- La société MPM International S.A. immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B-69702 et ayant son siège social au 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013161861/31.

(130198832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**RMK Global Timberland Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.178.

—

**EXTRAIT**

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société prise en date du 10 octobre 2013 que:

Monsieur James F.WEBB Jr., résidant professionnellement au 110, Oakwood Drive, 27103 Winston-Salem, Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 10 octobre 2013;

Monsieur Kenneth ALDERMAN, résidant professionnellement au 2002 Magnolia Cove, 35243, Birmingham, Etats-Unis d'Amérique a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 10 octobre 2013;

Monsieur Paul-Émile CORNET résidant professionnellement au 29, Avenue Hoche, 75008 Paris, France, né le 3 septembre 1972 à Santa Clara, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 10 octobre 2013;

Monsieur Alain GUÉRARD, résidant professionnellement au 24, rue Beaumont, L-1219, Luxembourg, né le 19 janvier 1968 à Sainte-Adresse, France, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 10 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013161786/23.

(130198251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

---

**Chariot-Lux Manutention, S.à r.l., en abrégé C.L.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 95.617.

L'an deux mille treize, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CHARIOT-LUX MANUTENTION, S.à r.l., en abrégé C.L.M., S.à r.l. ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1063 du 14 octobre 2003.

L'assemblée se compose de son seul et unique associé, à savoir:

Monsieur Jérôme Marfort, mécanicien, né le 19 octobre 1969 à Thionville, demeurant à F-57190 Florange, 13, rue des Mille Feuilles.

Ceci exposé, le comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper à L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce de sorte que la première phrase de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Dudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. MARFORT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51703. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161870/31.

(130198516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.635.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 107.523.

Il résulte de la décision du conseil de gérance de la Société en date du 13 novembre 2013 de transférer le siège social de la Société de 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, à 2, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet le 18 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162094/13.

(130198861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Olive Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013162089/10.

(130198553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Opus LP Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 130.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Annick Magermans

*Mandataire*

Référence de publication: 2013162080/12.

(130198580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**Orga+ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 129.620.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013162082/11.

(130198568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**Norden Winde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlinge, 51, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 173.417.

Les comptes de la période du 12/11/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162079/10.

(130198666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**Na Ree S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.  
R.C.S. Luxembourg B 156.339.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Novembre 2013.

Référence de publication: 2013162077/11.

(130199032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**Neo Business Process Outsourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 17.584,60.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 129.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162078/10.

(130198546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**Mast Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 144.495.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013162064/12.

(130199071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**LP Bonn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 181.717.

L'an deux mille treize,

Le huit novembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

«FMZ TRIER S.A R.L.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la section B et le numéro 159.505,

Ici représentée par sa gérante à savoir Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Que suivant acte du 18 octobre 2013 (numéro 29.285/13 du répertoire), enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2013, Relation: LAC/2013/48058, la comparante a constitué pardevant le notaire soussigné la société à responsabilité limitée «LP BONN S.à r.l.», avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

Que «FMZ TRIER S.A R.L.» est l'associée unique de ladite société,

Que le capital de ladite société a été intégralement souscrit et libéré par «FMZ TRIER S.A R.L.»,

Que le présent acte est dressé en complément de l'acte constitutif du 18 octobre 2013 lequel a été considéré par le Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg comme insuffisamment explicite sur ce qui précède.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PICCO, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51292. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162037/30.

(130198564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**Pinehurst Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 178.991.

Les statuts coordonnés au 13/11/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21/11/2013.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2013162103/12.

(130198518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**Pinto Basto International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013162104/12.

(130198857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**PerkinElmer Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162102/10.

(130198537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**Poland Retail Topco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.576.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162105/10.

(130198979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**PerkinElmer Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162101/10.

(130198538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**Stirling Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.133.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of the month of November,  
before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared,

TOP Finance 4 LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801 and being registered with the Secretary of State of Delaware under number 130731443,

represented by Maître Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 November 2013 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company "Stirling Holdco S.à r.l." (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Stirling Holdco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into a total of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of different classes as follows:

- one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class A shares,
- one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class B shares,

- one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class C shares,
- one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class D shares,
- one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class E shares,
- one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class F shares,
- one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class G shares,
- one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class H shares,
- one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class I shares, and
- one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class J shares;

each share having a nominal value of one Euro cent (EUR0.01) and the rights and obligations as set forth in the present articles of association.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a Class (in the order provided for in article 5.3.), shares in such Class give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

5.4.2. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the manager, or as the case may be by board of managers, and approved by the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. 5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. 5.5. Any share premium of the Company shall be freely distributable."

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different



classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class B manager in all circumstances and by the sole signature of one class A manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns,
- general day-to-day administrative tasks, and
- entering into any document required in relation to the incorporation of a subsidiary.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class B manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class A manager under this article 7, by the sole signature of the class A manager.

**Art. 8. Liability of Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and shall end on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.**

13.1 Out of the annual net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when (and for as long as) such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The shareholders may further decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including any share premium) but (without double-counting) decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders of the Company in accordance with the provisions hereof. Any distributions made pursuant to the above may only be made in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.2 The available share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders of the Company in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders of the Company may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.3 Any Distributed Amount shall be allocated by the general meeting of shareholders in accordance with the rights of the different Classes, as set forth below:

13.3.1 the holder(s) of the Class A shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10% of the nominal value of the Class A shares;

13.3.2 the holder(s) of the Class B shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the Class B shares;

13.3.3 the holder(s) of the Class C shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class C shares;

13.3.4 the holder(s) of the Class D shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class D shares;

13.3.5 the holder(s) of the Class E shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class E shares;

13.3.6 the holder(s) of the Class F shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class F shares;

13.3.7 the holder(s) of the Class G shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class G shares;

13.3.8 the holder(s) of the Class H shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class H shares;

13.3.9 the holder(s) of the Class I shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class I shares;

13.3.10 the holder(s) of the Class J shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class J shares;

13.3.11 the balance of the Distributed Amount shall be allocated to the last Class in issue in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

13.4 The distributions declared may be paid in any currency selected by the manager, or as the case may be by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager, or as the case may be by the board of managers. The manager, or as the case may be the board of managers, may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A distributions declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of shareholders.

#### Art. 14. Dissolution.

14.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders of the Company who will specify their powers and remunerations.

14.2 On a liquidation of the Company, any Surplus shall be allocated to the shareholders in accordance with the provisions of Article 13 (mutatis mutandis).

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

#### Art. 16. Definitions.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums (to be) placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) (to be) cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.
Cancellation Value Per Share	Means the division of the relevant Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class(es) to be repurchased and cancelled.
Class	Means a class of shares of the Company.
Distributed Amount	Means the amount determined by the general meeting of shareholders for a dividend or distribution on the shares or certain Classes thereof.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class(es).
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Surplus	Means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to its shareholders once all debts, liabilities, charges and liquidation expenses have been met or duly provisioned for.
Total Cancellation Amount	Means the amount determined pursuant to Article 5.

**Art. 17. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, TOP Finance 4 LLC (the "Sole Shareholder") has subscribed and entirely paid up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of ten (10) different classes (namely one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J), each with a nominal value of one Euro-cent (EUR 0.01), for a total subscription price of twelve thousand

five hundred Euro (EUR 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

#### *Extraordinary decision of the sole shareholder*

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

#### *Class A*

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15th October 1974 in São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Manager Class A.

#### *Class B*

Jennifer Brown, born on 22 May 1974 in Ohio, United States of America, residing professionally at 345 California St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, United States of America, Manager Class B.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2014.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois de novembre,  
par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu:

TOP Finance 4 LLC, une limited liability company constituée conformément aux lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, et étant immatriculée auprès du Secrétaire du l'Etat du Delaware sous le numéro 130731443,

représentée par Maître Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 novembre 2013 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci),

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Stirling Holdco S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Stirling Holdco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en un total d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de différentes classes de la manière suivante:

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Classe A,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Classe B,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Classe C,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Classe D,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Classe E,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Classe F,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Classe G,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Classe H,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Classe I, et
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Classe J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01EUR) et les droits et obligations prévus dans les présents statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classe(s) entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la (les) Classe(s) concernée(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes, ces rachats et annulations de parts sociales devront être effectués, dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

5.4. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe (dans l'ordre prévu à l'article 5.3.), les parts sociales de cette Classe donnent droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette Classe au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des parts sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, et approuvé par les associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la Classe concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des statuts étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

5.4.3. Après rachat et annulation des part sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société. 5.5 Toute prime d'émission de la Société est librement distribuable.»

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe A pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes; et
- entrer dans tous documents en relation avec la constitution d'une filiale.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués



par un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe A conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe A.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.



### Art. 13. Distributions.

13.1 Sur le bénéfice annuel net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire (et aussi longtemps que) si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Les associés peuvent par ailleurs décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (en ce compris toute prime d'émission) mais (sans double comptage) diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés de la Société en conformité avec les dispositions ci-dessous. Toute distribution effectuée selon les dispositions susmentionnées n'est valable que si elle est conforme aux dispositions ci-dessous.

13.2 Le compte de prime d'émission disponible peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés de la Société en conformité avec les dispositions ci-dessous. L'assemblée générale des associés de la Société peut également décider d'allouer tout montant de la prime d'émission au compte de la réserve légale.

13.3 Tout Montant Distribué sera alloué par l'assemblée générale des associés conformément aux droits afférents aux différentes Classes, comme suit:

13.3.1 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe A a (ont) droit à un dividende égal à 0.10% de la valeur nominale des parts sociales de Classe A;

13.3.2 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe B a (ont) droit à un dividende égal à 0.15% de la valeur nominale des parts sociales de Classe B;

13.3.3 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe C a (ont) droit à un dividende égal à 0.20% de la valeur nominale des parts sociales de Classe C;

13.3.4 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe D a (ont) droit à un dividende égal à 0.25% de la valeur nominale des parts sociales de Classe D;

13.3.5 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe E a (ont) droit à un dividende égal à 0.30% de la valeur nominale des parts sociales de Classe E;

13.3.6 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe F a (ont) droit à un dividende égal à 0.35% de la valeur nominale des parts sociales de Classe F;

13.3.7 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe G a (ont) droit à un dividende égal à 0.40% de la valeur nominale des parts sociales de Classe G;

13.3.8 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe H a (ont) droit à un dividende égal à 0.45% de la valeur nominale des parts sociales de Classe H;

13.3.9 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe I a (ont) droit à un dividende égal à 0.50% de la valeur nominale des parts sociales de Classe I;

13.3.10 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe J a (ont) droit à un dividende égal à 0.55% de la valeur nominale des parts sociales de Classe J;

13.3.11 le solde du Montant Distribué sera alloué à la dernière Classe émise dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

13.4 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises sélectionnées par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, et peuvent être payés aux lieux et heures tel que déterminé par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, peut déterminer de manière définitive le taux de change applicable pour convertir les montants des dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant une période de cinq ans ne pourra être réclamé par après par le détenteur de cette part sociale, il sera réputé renoncé par le détenteur de cette part sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des associés.»

### Art. 14. Dissolution.

14.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés de la Société qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

14.2 Lors de la liquidation de la Société tout Surplus sera alloué aux Associés conformément aux dispositions de l'Article 13 (mutatis mutandis)».

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

### Art. 16. Définitions.

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du

capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la (les) Classe(s) à annuler mais réduits de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes (devant être) placées en réserve(s) non distribuable(s) selon les exigences légales ou des statuts, à chaque fois tel que mentionné dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (PE + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la (aux) Classe(s) à annuler

PE = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toutes sommes devant être placées en réserve(s) non distribuable(s) selon les exigences légales ou statutaires

Valeur d'Annulation par Part Sociale	Signifie la division du Montant Total d'Annulation concerné par le nombre de parts sociales émises dans la (les) Classe(s) à racheter et à annuler.
Classe	Signifie une classe de parts sociales de la Société.
Montant Distribué	Signifie le montant déterminé par l'assemblée générale des associés de la Société pour un dividende ou distribution sur les parts sociales ou certaines Classes.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne dépassant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la (des) Classe(s) concernée(s).
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Surplus	Signifie le montant à distribuer comme boni de liquidation par la Société à ses associés une fois que l'ensemble des dettes, obligations, charges et frais de la liquidation ont été réglés ou dûment provisionnés.
Montant Total d'Annulation	Signifie le montant déterminé conformément à l'article 5.

**Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante TOP Finance 4 LLC (l'«Associé Unique») a souscrit et intégralement libéré un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de dix (10) classes différentes (à savoir cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ 1.400 EUR (mille quatre cents euros).

#### *Décision extraordinaire de l'Associé Unique*

Et aussitôt, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

##### *Classe A*

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Gérant de Classe A.

##### *Classe B*

Jennifer Brown, né le 22 mai 1974 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 345 Californie St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique, Gérant de Classe B.

3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014. En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. KAUFFMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 décembre 2013. Relation: RED/2013/2045. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 décembre 2013.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013169921/638.

(130206644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

### **Altice Pool S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.904.

### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt novembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

La société ALTICE VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.725 (ci-après «AVII») dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

AVII, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique ("Associé Unique") de la société ALTICE POOL S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 174.904, constituée suivant un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 janvier 2013, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 717 du 23 mars 2013 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 juillet 2013, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2312 du 19 septembre 2013 (la «Société»). Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

(i) les dispositions légales relatives aux fusions ont été respectées de la manière suivante:

a. Un projet commun de traité de fusion-absorption entre la Société et Altice Holdings S.à r.l. (le «Projet de Fusion») a été établi conjointement par le conseil de gérance de ALTICE HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.906 (ci-après la «Société Absorbante») et par le conseil de gérance de la Société en date du 19 septembre 2013. Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2539 du 12 octobre 2013 soit plus d'un mois avant les présentes résolutions.

b. En conformité avec l'article 265 de la Loi, le conseil de gérance de la Société Absorbante et le conseil de gérance de la Société ont été dispensés, à l'unanimité des associés, de rédiger un rapport.

c. En conformité avec l'article 266 de la Loi, la Société Absorbante et la Société ont dispensées à l'unanimité des associés de procéder à la nomination d'un expert indépendant.

(ii) Le Projet de Fusion ainsi que les comptes au 30 juin 2013 de chacune des sociétés qui fusionnent, ont été mis à la disposition des associés desdites sociétés un mois avant la date de la présente assemblée conformément à l'article 267 de la Loi.

(iii) Une attestation de la Société certifiant la disponibilité desdits documents, est mise à la disposition de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire de la partie comparante pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a ensuite demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Après avoir constaté que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi ont été dûment accomplies, l'Associé Unique approuve le Projet de Fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2539 en date du 12 octobre 2013.

La fusion sera réalisée à la date où seront prises les résolutions concordantes par les assemblées générales des associés des sociétés fusionnantes, et elle sera opposable aux tiers après la publication de ces résolutions au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique reconnaît et approuve, en tant que de besoin, que la Fusion entraînera transmission universelle du patrimoine de la Société à la Société Absorbante.

L'Associé Unique reconnaît et approuve que la Société cessera d'exister et que la totalité de ses parts sociales seront annulées.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de mettre fin avec effet immédiat aux mandats des gérants de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide que les documents et pièces comptables relatifs à la Société resteront conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège social de la Société Absorbante.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat de l'étude Luther à Luxembourg d'agir au nom et pour le compte de la Société, (i) afin d'accomplir toutes formalités nécessaires afin de radier la Société (ii) et plus généralement d'accomplir toute action en rapport avec les présentes résolutions.

*Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare qu'il a effectué les vérifications nécessaires et certifie l'existence et la validité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en date nommée en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms, état civil et domicile, le mandataire de la comparante a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013170607/76.

(130208562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

---

**Caviar House Airport Development, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 172.399.

L'an deux mille treize, le trois décembre

Par devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Caviar House Airport Development, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital social de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172 399, ayant son siège social au 4, rue de la Grève L-1643 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société Absorbante»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2883 du 28 novembre 2012 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 octobre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Francis Bretelle, directeur de sociétés, demeurant à Paris, qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corina Faber, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), de la fusion par absorption de JFB INVESTISSEMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62019 (la «Société Absorbée») par la Société Absorbante telle que prévue par le projet de fusion commun et par les rapports sur la fusion établis par le conseil de gestion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

2. Constat de la renonciation par tous les associés de la Société Absorbante, en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi, à la condition de soumettre le projet de fusion à l'examen d'un expert indépendant et d'obtenir un rapport établi par cet expert conformément à l'article 266 (1) de la Loi.

3. Décision de ce que les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante à leur valeur comptable et approbation du fait que, étant donné que l'actionnariat de la Société Absorbante et de la Société Absorbée est identique, il ne sera émis en contrepartie du transfert de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, aucune part sociale de la Société Absorbante.

4. Déclaration de ce que la fusion est effective, en conformité avec une décision concomitante qui a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbée.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) En conformité avec les articles 267 (1) (a), (b) et (d) de la Loi, les documents suivants ont été mis à disposition des associés de la Société Absorbante au siège social de la Société Absorbante, depuis le 29 octobre 2013 au moins un (1) mois avant la date de cette assemblée générale extraordinaire et la date à laquelle est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbée pour approuver la fusion:

- le projet commun de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée (le «Projet de Fusion»);
- les rapports sur la fusion établis par les organes de gestion de chacune des sociétés fusionnantes;
- les comptes annuels et les rapports annuels de la Société Absorbée pour les exercices sociaux 2010-2011-2012. La Société Absorbante a été constituée en date du 22 octobre 2013 et n'a pas encore publié de comptes annuels approuvés; et
- un état comptable intérimaire de la Société Absorbée datant du 22 octobre 2013 ainsi qu'un état comptable intérimaire de la Société Absorbante datant du 30 septembre 2013.

(vii) Les actionnaires de la Société Absorbée et les associés de la Société Absorbante ont renoncé, en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi, à la condition de soumettre le Projet de Fusion à l'examen d'un expert indépendant et d'obtenir un rapport établi par cet expert, en conformité avec l'article 266 (1) de la Loi.

(vii) Le Projet de Fusion a été signé par le conseil de gestion de la Société Absorbée et celui de la Société Absorbante le 22 octobre 2013 et a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2693 du 29 octobre 2013, en conformité avec l'article 262 (1) de la Loi.

(viii) L'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, la fusion par absorption de la Société Absorbée par la

Société Absorbante telle que prévue par le Projet de Fusion publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2693 le 29 octobre 2013 et par les rapports sur la fusion établis par le conseil de gestion de la Société Absorbée et de la Société Absorbante.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée prend acte de la renonciation par tous les associés de la Société Absorbante conformément à l'article 266 (5) de la Loi de soumettre le Projet de Fusion à l'examen d'un expert indépendant et d'obtenir un rapport établi par cet expert, conformément à l'article 266 (1) de la Loi.

### *Troisième résolution*

L'assemblée décide, sous condition de l'approbation de la fusion telle que prévue par le Projet de Fusion et par les rapports sur la fusion du conseil de gestion de la Société Absorbée et de celui de la Société Absorbante, par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbée, que les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante à leur valeur comptable.

L'assemblée décide en outre d'approuver qu'étant donné que la composition de l'actionariat est identique dans chacune des sociétés fusionnantes, il ne sera émise aucune part sociale par la Société Absorbante en contrepartie de la transmission de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée et que toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées conformément à l'article 274 (1) (d) de la Loi.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée reconnaît que la fusion a été définitivement réalisée, avec effet entre les parties au Projet de Fusion à la date du présent acte étant donné que la décision concordante approuvant la fusion a été respectivement prise par les associés de la Société Absorbée à la date des présentes.

L'assemblée reconnaît de surcroît que la fusion est effective d'un point de vue comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'assemblée décide aussi que la fusion et tous les autres points auxquels les résolutions ci-avant font référence prendront effet vis-à-vis des tiers après publication de cet acte notarié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Déclaration du notaire*

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la validité des actes et formalités qui ont été accomplis par la Société Absorbée et la Société Absorbante en vue de la fusion.

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 3.000,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, J.-F. BRETTELLE, C. FABER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55094. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172050/111.

(130209726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

### **J F B Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 62.019.

L'an deux mille treize, le trois décembre.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de JFB INVESTISSEMENTS S.A., une société anonyme de droit, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62 019, ayant son siège social au 4, rue de la Grève L-1643 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société Absorbée»), constituée suivant acte reçu en date du 24 novembre 1997, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 158 du 17 mars 1998 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mai 2008, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1602 du 30 juin 2008.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-François Bretelle, directeur de sociétés, demeurant à Paris, qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.



L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corina Faber, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), de la fusion par absorption de la Société Absorbée par Caviar House Airport Development, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172 399 (la «Société Absorbante») telle que prévue par le projet de fusion commun et par les rapports sur la fusion établis par le conseil de gestion de la Société Absorbée et de la Société Absorbante.

2. Constat de la renonciation par tous les actionnaires de la Société Absorbée, en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi, à la condition de soumettre le projet de fusion à l'examen d'un expert indépendant et d'obtenir un rapport établi par cet expert conformément à l'article 266 (1) de la Loi.

3. Décision de ce que les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante à leur valeur comptable et approbation du fait que, étant donné que l'actionnariat de la Société Absorbante et de la Société Absorbée est identique, il ne sera émis en contrepartie du transfert de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, aucune part sociale la Société Absorbante.

4. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société Absorbée et détermination du lieu où les livres et documents de la Société Absorbée seront conservés pour une période de cinq (5) ans.

5. Déclaration de ce que la fusion sera effective, sous condition d'une décision concomitante de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante et de ce que par conséquent la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) En conformité avec les articles 267 (1) (a), (b) et (d) de la Loi, les documents suivants ont été mis à disposition des actionnaires de la Société Absorbée au siège social de la Société Absorbée, depuis le 29 octobre 2013 soit au moins un (1) mois avant la date de cette assemblée générale extraordinaire et la date à laquelle est tenue l'assemblée extraordinaire des associés de la Société Absorbante pour approuver la fusion:

- le projet commun de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée (le «Projet de Fusion»);
- les rapports sur la fusion établis par les organes de gestion de chacune des sociétés fusionnantes;
- les comptes annuels et les rapports annuels de la Société Absorbée pour les exercices sociaux 2010-2011-2012. La Société Absorbante a été constituée en date du 22 octobre 2013 et n'a pas encore publié de comptes annuels approuvés; et
- un état comptable intérimaire de la Société Absorbée datant du 22 octobre 2013 ainsi qu'un état comptable intérimaire de la Société Absorbante datant du 30 septembre 2013.

(vii) Les associés de la Société Absorbante et les actionnaires de la Société Absorbée ont renoncé, en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi, à la condition de soumettre le Projet de Fusion à l'examen d'un expert indépendant et d'obtenir un rapport établi par cet expert, en conformité avec l'article 266 (1) de la Loi.

(vii) Le Projet de Fusion a été signé par le conseil de gestion de la Société Absorbée et celui de la Société Absorbante le 22 octobre 2013 et a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2693 du 29 octobre 2013, en conformité avec l'article 262 (1) de la Loi.

(viii) L'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante telle que prévue par le Projet de Fusion publié au Mémorial



C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2693 le 29 octobre 2013 et par les rapports sur la fusion établis par le conseil de gestion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend acte de la renonciation par tous les associés de la Société Absorbante conformément à l'article 266 (5) de la Loi de soumettre le Projet de Fusion à l'examen d'un expert indépendant et d'obtenir un rapport établi par cet expert, conformément à l'article 266 (1) de la Loi.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de confirmer que les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante à leur valeur comptable.

L'assemblée décide en outre d'approuver qu'étant donné que la composition de l'actionariat est identique dans chacune des sociétés fusionnantes, il ne sera émis aucune part sociale par la Société Absorbante en contrepartie de la transmission de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée et que toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées conformément à l'article 274 (1) (d) de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société de toute responsabilité résultant de l'exécution de leur mandat jusqu'à la prise d'effet de la fusion.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents de la Société Absorbée seront conservés pour une période de cinq (5) ans à partir de la date d'effet de la fusion au siège social de la Société Absorbante.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que la fusion et tous les autres points auxquels les résolutions ci-avant font référence prendront effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante au 3 décembre 2013, sous condition d'une décision concomitante devant être adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante du même jour, et que par conséquent, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation.

L'assemblée décide aussi que la fusion et tous les autres points auxquels les résolutions ci-avant font référence prendront effet vis-à-vis des tiers après la publication de cet acte notarié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration du notaire*

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la validité des actes et formalités qui ont été accomplis par la Société Absorbée et la Société Absorbante en vue de la fusion.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, J.-F. BRETTELLE, C. FABER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55095. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172332/116.

(130209728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

---

**Altice Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.906.

L'an deux mille treize, le vingt novembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

La société ALTICE POOL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.904 (ci-après «AP») dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

AP, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société ALTICE HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 174.906, constituée suivant un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, en date du 31 janvier 2013, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 717 du 23 mars 2013 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 avril 2013, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1711 du 17 juillet 2013 (la «Société»). Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

(i) les dispositions légales relatives aux fusions ont été respectées de la manière suivante:

a. Un projet commun de traité de fusion-absorption (le «Projet de Fusion») a été établi conjointement par le conseil de gérance de AP (ci-après la «Société Absorbée») et par le conseil de gérance de la Société en date du 19 septembre 2013. Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2539 du 12 octobre 2013 soit plus d'un mois avant les présentes résolutions.

b. En conformité avec l'article 265 de la Loi, le conseil de gérance de la Société Absorbée et le Conseil de gérance de la Société ont été dispensés, à l'unanimité des associés, de rédiger un rapport.

c. En conformité avec l'article 266 de la Loi, la Société Absorbée et la Société ont dispensées à l'unanimité des associés de procéder à la nomination d'un expert indépendant.

(ii) Le Projet de Fusion ainsi que les comptes au 30 juin 2013 de chacune des sociétés qui fusionnent, ont été mis à la disposition des associés desdites sociétés un mois avant la date de la présente assemblée conformément à l'article 267 de la Loi.

(iii) Une attestation de la Société certifiant la disponibilité desdits documents,, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire de la partie comparante pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

(iv) ALTICE VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 3, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.725 (ci-après «AVII»), est l'associé unique de la Société Absorbée.

L'Associé Unique a ensuite demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Après avoir constaté que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi ont été dûment accomplies, l'Associé Unique approuve le Projet de Fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2539 en date du 12 octobre 2013.

La fusion sera réalisée à la date où seront intervenues les décisions concordantes prises par les assemblées générales des associés des sociétés fusionnantes et elle sera opposable aux tiers après la publication de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique reconnaît et approuve pour autant que de besoin le fait que conformément au Projet de Fusion, l'intégralité des droits et obligations de AP, et notamment les deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) émises par la Société et détenues par AP (les «Parts Sociales Existantes»), sera transférée à la Société.

L'Associé Unique décide de procéder à l'annulation des Parts Sociales Existantes.

#### *Troisième résolution*

Conformément au rapport d'échange prévu par le Projet de Fusion, l'Associé Unique reconnaît et approuve pour autant que de besoin le fait que résulte du rapport d'échange qu'AVII, en sa qualité d'associé unique de la Société Absorbée, recevra en échange des deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) composant le capital social de la Société Absorbée (les «Parts AP»), un total de deux millions (2.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) émises par la Société, de sorte que l'Associé Unique décide d'approuver l'émission par la Société de deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts») qui seront allouées intégralement à AVII et de porter le capital social de la Société à un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-).

### *Souscription*

Comparaît alors Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde (le «Mandataire»), susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire, afin de représenter AVII, en vertu d'une procuration sous seing privé, étant précisé que le Mandataire ne sera pas considéré comme associé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le Mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte de AVII à toutes les Nouvelles Parts pour un montant total de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) et de les libérer intégralement en échange des Parts AP.

### *Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare qu'il a effectué les vérifications nécessaires et certifie l'existence et la validité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide que à la suite de l'annulation des Parts Sociales Existantes et de l'émission des Nouvelles Parts dont il est question ci-dessus, le capital social de la Société est fixé à un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

### *Cinquième résolution*

Dans le prolongement de la résolution précédente et pour autant que de besoin, l'Associé Unique confirme que la teneur de l'article 6.1 des statuts de la Société (les «Statuts») reste inchangée en langue anglaise:

" **6.1.** The share capital is set at two million euros (EUR 2,000,000.-) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Et en langue française:

« **6.1.** Le capital social de la Société s'élève à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide et approuve que les documents et pièces comptables relatifs à AP resteront conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège social de la Société Absorbante.

### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout employé de la société QUILVEST à Luxembourg d'agir au nom et pour le compte de la Société, (i) afin d'accomplir toutes formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (ii) de signer pour le compte de la Société tous documents, à l'effet de la réalisation des points mentionnés à l'ordre du jour de la présente assemblée et notamment d'adapter le registre de parts sociales de la Société à la suite des présentes résolutions, (iii) et plus généralement d'accomplir tout action en rapport avec les présentes résolutions.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du Mandataire, le contenu de l'article 6.1 des Statuts contenu dans le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch sur Alzette, en date nommée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms, état civil et domicile, le Mandataire de la comparante a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15551. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013172864/112.

(130210606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Merpas Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.050.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. Chafic Neemetallah Frem, entrepreneur, born on the 8<sup>th</sup> of March 1936 in Haret Sakhr, Lebanon;
2. Antoine Neemetallah Frem, entrepreneur, born on the 21<sup>st</sup> of February 1942 in Haret Sakhr, Lebanon;
3. Rabih Neemetallah Frem, entrepreneur, born on the 14<sup>th</sup> of April 1944 in Haret Sakhr, Lebanon;
4. Neemat Georges Frem, entrepreneur, born on the 10<sup>th</sup> of September 1967 in Haret Sakhr, Lebanon;
5. Fayssal Georges Frem, entrepreneur, born on the 15<sup>th</sup> of March 1976 in Haret Sakhr, Lebanon;
6. Bahjat Georges Frem, entrepreneur, born on the 21<sup>st</sup> of December 1979 in Haret Sakhr, Lebanon;
7. Jihad Antoine Frem, entrepreneur, born on the 4<sup>th</sup> of November 1979 in Haret Sakhr, Lebanon;
8. Mounir Chafic Frem, entrepreneur, born on the 8<sup>th</sup> of March 1977 in Haret Sakhr, Lebanon;
9. Fadi Antoine Frem, entrepreneur, born on the 18<sup>th</sup> of April 1982 in Haret Sakhr, Lebanon;
10. Karim Chafic Frem, entrepreneur, born on the 5<sup>th</sup> of April 1982 in Haret Sakhr, Lebanon;
11. Makram Rabih Frem, entrepreneur, born on the 5<sup>th</sup> of May 1987 in Haret Sakhr, Lebanon;
12. Marwan Rabih Frem, entrepreneur, born on the 29<sup>th</sup> of July 1982 in Khoubar, Saudi Arabia;
13. Georges N. Frem Perpetuity Limited, a limited company under the laws of Jersey, having its registered office in St. Helier, Jersey, registered with the Jersey Registrar of Companies under number 93369; and
14. Georges N. Frem Holdings N.V., a corporation (naamloze vennootschap) under the laws of Curaçao, having its registered office in Curaçao, registered in Curaçao Commercial register under number 29282 (collectively referred to as the "Shareholders"),

hereby all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of Merpas Co. S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.050 (the "Absorbing Company").

II.- That the Absorbing Company is the sole shareholder of Cilanco sp. z o.o, a company incorporated under the laws of Poland, having its registered office in Warsaw, Poland, registered in Poland with the register of entrepreneurs (KRS) under the number 00003994444 (the "Absorbed Company" and together with the Absorbing Company, the "Merging Companies").

It is intended to merge the Absorbed Company into the Absorbing Company, whereby the Absorbed Company, will cease to exist and its entire assets and liabilities will be transferred to the Absorbing Company (the "Merger").

III.- That the 30,000 (thirty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, are represented so that the Shareholders can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- That the provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") regarding the cross-border merger have been fulfilled:

- Publication on 10 August 2013 of the merger plan in the Mémorial C number 1941 of the Luxembourg official gazette (the "Mémorial C") and on 30 July 2013 on Absorbed Company web site in accordance with Polish law, corresponding to at least one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan;

- Receipt of certificate established by the District Court for the capital city of Warsaw on 14 November 2013 stating that all preliminary conditions and formalities regarding the Merger have been fulfilled by the Merging Companies; and

Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Absorbing Company one month before the date of the general meetings of the Merging Companies.

V.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Presentation of the common terms of merger established by Merpas Co. S.à r.l. and Cilanco sp. z o.o., approval by the shareholders of the rectification of the valuation of the assets of the Absorbed Company and acknowledgement of the availability of documents in relation to the merger and waiver of the explanatory report and the waiver of the examination of the common terms of merger;

3. Approval of the absorption by Merpas Co. S.à r.l. of Cilanco sp. z o.o. as described in the above-mentioned common terms of merger; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the Shareholders unanimously declare the following:

*First resolution:*

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

*Second resolution:*

The Shareholders note that the common terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company (the "Common Terms of Merger") were approved by the board of directors of the Absorbed Company on 16 July 2013 as amended by the board of directors by virtue of written resolution signed by directors on 26 July and 29 July 2013 and by the management board of the Absorbing Company on 29 July 2013.

*Common Terms of Merger*

The Common Terms of Merger have been recorded in Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 July 2013 and published in the Mémorial C, number 1941 dated 10 August 2013. Further, the Common Terms of Merger have been published on Absorbed Company web site on 30 July 2013 in accordance with Polish law.

*Waiver of the examination of the Common Terms of Merger by an independent expert and the auditor's report*

In accordance with Articles 266(5) of the 1915 Law and Articles 503[1] § 1 sec. 3 in connection with art. 516[6] § 3 of the Polish Commercial Companies Code, the shareholders of the Merging Companies have waived the right to obtain an auditors' statement on the Common Terms of Merger.

*Valuation of the assets of the Absorbed Company*

The Shareholders hereby approve the change in the fair market value of the assets of the Absorbed Company to PLN 2,557,497,053.19 (two billion five hundred fifty-seven million four hundred ninety-seven thousand fifty-three PLN and 19/100).

*Public documentation*

In accordance with Article 267 of the 1915 Law and following a notice addressed by the Absorbing Company to the Shareholders as of 30 July 2013, the legal documentation in relation to the Merger has been made available for inspection by the Shareholders at the registered office of the Absorbing Company.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolution has been taken:

*Third resolution:*

It is resolved to approve the Merger, which is described in the Common Terms of Merger and published in the Mémorial C number 1941 dated 10 August 2013, in all its provisions and its entirety, without exceptions and reserves.

The Merger shall become effective between the Merging Companies and towards third parties upon the publication of this notarial deed in the Mémorial C, which shall be carried out on or around 10 December 2013 (the "Publication"). As of the date of the Publication, the Absorbed Company will cease to exist and its assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title.

The undersigned notary public has been provided with the merger certificate issued by the District Court for the capital city of Warsaw, dated 14 November 2013 attesting the completion of the merger formalities of the cross-border merger pursuant to Polish law.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Luxembourg law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Chafic Neemetallah Frem, entrepreneur, né le 8 mars 1936 à Haret Sakhr, Liban;
2. Antoine Neemetallah Frem, entrepreneur, né le 21 février 1942 à Haret Sakhr, Liban;
3. Rabih Neemetallah Frem, entrepreneur, né le 14 avril 1944 à Haret Sakhr, Liban;
4. Neemat Georges Frem, entrepreneur, né le 10 septembre 1967 à Haret Sakhr, Liban;
5. Fayssal Georges Frem, entrepreneur, né le 15 mars 1976 à Haret Sakhr, Liban;
6. Bahjat Georges Frem, entrepreneur, né le 21 décembre 1979 à Haret Sakhr, Liban;
7. Jihad Antoine Frem, entrepreneur, né le 4 novembre 1979 à Haret Sakhr, Liban;
8. Mounir Chafic Frem, entrepreneur, né le 8 mars 1977 à Haret Sakhr, Liban;
9. Fadi Antoine Frem, entrepreneur, né le 18 avril 1982 à Haret Sakhr, Liban;
10. Karim Chafic Frem, entrepreneur, né le 5 avril 1982 à Haret Sakhr, Liban;
11. Makram Rabih Frem, entrepreneur, né le 5 mai 1987 à Haret Sakhr, Liban;
12. Marwan Rabih Frem, entrepreneur, né le 29 juillet 1982 à Khoubar, Arabie Saoudite;
13. Georges N. Frem Perpetuity Limited, une société de Jersey, ayant son siège social à St. Helier, Jersey, enregistrée auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 93369; and
14. Georges N. Frem Holdings N.V., une société (naamloze vennootschap) de Curaçao, ayant son siège social à Curaçao, enregistrée auprès du registre commercial de Curaçao sous le numéro 29282 (collectivement désignés, les "Associés"),

ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été paraphées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de Merpas Co. S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.050 (la "Société Absorbante").

II.- Que la Société Absorbante est l'associé unique de Cilanco sp. z o.o, une société constituée selon les lois de Pologne, ayant son siège social sis à Varsovie, Pologne, enregistrée en Pologne auprès du registre des entrepreneurs (KRS) sous le numéro 00003994444 (la "Société Absorbée" et ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes").

Il est envisagé de fusionner la Société Absorbée au sein de la Société Absorbante, par laquelle la Société Absorbée cessera d'exister et l'intégralité de ses actifs et passifs sera transférée à la Société Absorbante (la "Fusion").

III.- Que les 30.000 (trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, sont représentées de sorte que les Associés peuvent valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

IV.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») relatives aux fusions transfrontalières ont été respectées:

- Publication le 10 août 2013 du projet commun de fusion au Mémorial C numéro 1941 du journal officiel du Luxembourg (le "Mémorial C") et le 30 juillet 2013 sur le site internet de la Société Absorbée conformément à la loi polonaise, correspondant à au moins un mois avant la date des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet commun de fusion;

- Réception d'un certificat établi par la Cour du District de la ville capitale de Varsovie le 14 novembre 2013 attestant que toutes les conditions préliminaires et formalités relatives à la Fusion ont été réalisées par les Sociétés Fusionnantes; et



- Dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société Absorbante un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

V.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Présentation du projet commun de fusion établi par Merpas Co. S.à r.l. et Cilanco sp. z o.o, approbation par les associés de la rectification de l'évaluation des actifs de la Société Absorbée et reconnaissance de la mise à disposition des documents relatifs à la fusion et renonciation au rapport explicatif et renonciation à l'examen du projet commun de fusion;
3. Approbation de l'absorption par Merpas Co. S.à r.l. de Cilanco sp. z o.o. telle que décrite dans le projet commun de fusion ci-dessus mentionné; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, les Associés déclarent unanimement ce qui suit:

*Première résolution:*

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Les Associés notent que le projet commun de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée (le "Projet Commun de Fusion") a été approuvé par tous les membres du conseil de gérance de la Société Absorbée le 16 juillet 2013, tel que modifié par le conseil de gérance en vertu d'une résolution écrite signée par les gérants le 26 juillet et 29 juillet 2013 et par tous les membres du conseil de gérance de la Société Absorbante le 29 juillet 2013.

*Projet Commun de Fusion*

Le Projet Commun de Fusion a été établi à Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juillet 2013 et publié au Mémorial C, numéro 1941 en date du 10 août 2013. De plus, le Projet Commun de Fusion a été publié sur le site web de la Société Absorbée le 30 juillet 2013 conformément à la loi polonaise.

*Renonciation à l'examen du Projet Commun de Fusion par un expert indépendant et au rapport du réviseur d'entreprises agréé*

Conformément aux articles 266(5) de la Loi de 1915 et aux articles 503[1] § 1 sec. 3 en lien avec art. 516[6] § 3 du Code polonaise sur les sociétés commerciales, les associés des Sociétés Fusionnantes ont renoncé à leur droit d'obtenir un rapport d'expert sur le Projet Commun de Fusion.

*Evaluation des actifs de la Société Absorbée*

Les Associés approuvent le changement de la valeur de marché des actifs de la société Absorbée à 2.557.497.053,19 PLN (deux milliards cinq cent cinquante-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cinquante-trois PLN et 19/100).

*Documentation mise à disposition*

Conformément à l'article 267 de la Loi de 1915 et suivant un avis adressé par la Société Absorbante aux Associés le 30 juillet 2013, la documentation légale relative à la Fusion a été mise à disposition pour inspection par les Associés au siège social de la Société Absorbante.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'approuver la Fusion, qui est décrite dans le Projet Commun de Fusion et publié au Mémorial C numéro 1941 du 10 août 2013, dans toutes ses dispositions et son intégralité, sans exceptions ni réserves.

La Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes et à l'égard des tiers à la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C, qui interviendra vers le 10 décembre 2013 (la "Publication"). A compter de la date de Publication, la Société Absorbée cessera d'exister et ses actifs et passifs seront transférés par effet de la loi à la Société Absorbante par transmission universelle de patrimoine.

Le notaire soussigné a été mis en possession du certificat de fusion émis par la Cour du District de la ville capitale de Varsovie en date du 14 novembre 2013 attestant de la réalisation des formalités de la Fusion conformément à la loi polonaise.

Le notaire soussigné certifie par la présente l'existence et légalité de la Fusion et de tous les actes, documents et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la loi luxembourgeoise.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16111. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013173364/225.

(130210778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Takara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 111.281.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Paul Bettingen, civil law notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

(1) TAKARA S.à r.l., a Luxembourg limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under number B 111.281, having a share capital of EUR 12,500 and, incorporated by a deed enacted by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 October 2005, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-218 dated 31 January 2006 ("Takara" or the "Receiving Entity"),

here represented by Ms. Claudia Schweich, with professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in her capacity as authorised representative of Cyan S.à r.l., the sole manager of Takara, power of representation annexed to the present deed.

AND

(2) AZILIS GERMANY DREI GmbH i. L., a company having its registered office at Alexanderstraße 9, 10178 Berlin, Germany, registered with the Trade Register at the local court of Berlin-Charlottenburg, having registration number 111106 and having a share capital of EUR 25,000 ("Azilis" or the "Transferring Entity"), currently subject to a voluntary liquidation procedure opened on 17 January 2013,

here represented by Ms. Claudia Schweich, with professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as attorney-in-fact of Azilis, by virtue of a proxy given under private seal dated 4 December 2013. The said proxy shall remain annexed to the present deed.

PURSUANT to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (amongst others, by the law of 3 August 2011) (the "Luxembourg Law") and the provisions of Section 1 seqq., Section 122a seqq. German Act on the Transformation of Companies ("UmwG") as well as Section 1 seqq. of the German Code on Limited Liability Companies ("GmbHG") (hereinafter together referred to as the "German Law").

Azilis and Takara are hereafter collectively referred to as the "Companies".

The appearing parties, represented in the manner hereabove stated, have requested the undersigned notary to record the following common draft terms of merger:

WHEREAS

Azilis, which is the Transferring Entity, is fully owned by Takara which is the Receiving Entity.

The merging companies have resolved that Azilis shall merge into Takara through a merger by acquisition process resulting in all Azilis' assets and liabilities being transferred ipso jure to the Receiving Entity (the "Merger").

The sole liquidator of Azilis and the sole manager of Takara (together the "Management Bodies") have resolved to submit the Merger to the terms of articles 261 and subsequent of the Luxembourg Law, and the relevant provisions of the German Law.

The Management Bodies have therefore drawn up these common draft terms of merger (the "Merger Terms") in compliance with the articles of the Luxembourg Law and the German Law.

The sole liquidator of Azilis approved the Merger Terms on 4 December 2013.

The sole manager of Takara approved the Merger Terms on 4 December 2013.

IT IS HEREBY DECLARED AND AGREED as follows:

## A. Preamble

**1. Azillis.** The share capital of Azilis as the Transferring Entity amounts to EUR 25,000 (twenty five thousand Euros). Takara is the sole shareholder of Azilis and holds all the shares in the share capital of Azilis. The shares of Azilis are all fully subscribed and paid up.

The sole liquidator of Azilis with sole power of representation is Mr. Francois Bourbonnais.

**2. Takara.** The share capital of Takara as the Receiving Entity amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) and is separated into 500 (five hundred) shares in the nominal amount of EUR 25 (twenty-five Euros) each. Gulf German Residences, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, Grand Cayman KY1-9005, registered with the Cayman Islands trade register under the number WK-163205, is the sole shareholder of Takara and holds a total of 500 (five hundred) shares in the share capital of Takara. The shares of Takara are all fully subscribed and paid up.

The sole manager of Takara is Cyan S.à r.l., a Luxembourg limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under number B 136.122.

There is no intention to change the composition of the management of Takara after the Merger.

**3. Merger.** On the basis of the Merger Terms agreed by this deed Azilis as the Transferring Entity shall be merged with Takara as the Receiving Entity.

## B. Merger Terms

### Section 1 Universal transfer of assets and liabilities

Azilis, as Transferring Entity, hereby undertakes to transfer all of its assets together with all rights and liabilities to Takara as the Receiving Entity by means of merger by acquisition in accordance to Section 1 seqq., Sections 122a UmwG and the applicable Luxembourg Law.

In accordance with the applicable articles of the Luxembourg Law (amongst others, article 259) and the German Law, the Transferring Entity shall transfer all of its assets and liabilities (known and unknown) (the "Assets and Liabilities") under universal title, by operation of law and without any exception or reserve to the Receiving Entity such that at the Effective Date (as defined below) (i) all of the assets of the Transferring Entity shall be vested in the Receiving Entity and shall thereafter be property of the Receiving Entity, (ii) the Receiving Entity shall be liable for all of the liabilities and obligations of the Transferring Entity, provided, however, notwithstanding the foregoing, that (a) amounts owing between the Transferring Entity and the Receiving Entity shall be cancelled, and (b) the Transferring Entity will cease to exist without liquidation.

For the avoidance of doubt, it is confirmed that the activities of the Transferring Entity transferred to the Receiving Entity shall be continued by the Receiving Entity.

### Section 2 Effective Date of the Merger

For accounting purposes, and in accordance with articles 272 and 273 of the Luxembourg Law and the German Law, the Merger will be effective with retroactive effect at 00:00 hours on 1 January 2014 (the "Accounting Effective Date").

Towards the Companies, the Merger will be completed and have legal effect as of the date of the notarized minutes of the general meetings of (i) the sole shareholder of the Receiving Entity to be held in front of a Luxembourg notary, in accordance with articles 263(1), 271 and 279(2) of the Luxembourg Law, on or around 16 January 2014, and (ii) the sole shareholder of the Transferring Entity to be held in front of a German notary in accordance with the German Law on or around 16 January 2014 (the "Effective Date").

On the Effective Date, but without prejudice to the Accounting Effective Date, the transfer of the Assets and Liabilities by the Transferring Entity to the Receiving Entity shall occur by operation of law, as specified under section 2 above.

In accordance with article 273 of the Luxembourg Law, the Merger shall be enforceable towards third parties on the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the notarized minutes of the general meeting of the sole shareholder of the Receiving Entity on or around 16 January 2014 (the "General Meeting").

### Section 3 Consideration

The transfer of the assets by Azilis as the Transferring Entity to Takara as the Receiving Entity shall be executed without any share consideration but instead only in consideration for the cancellation of all the shares of Azilis, since Takara, as the Receiving Entity, holds all shares in Azilis and shall continue to do so until the completion of this Merger.

Further details with regard to the exchange ratio and any payments in cash in relation to the Merger are not necessary pursuant to Section 122c Para 3 of the German Act on the Transformation of Companies (UmwG) and articles 261 (2) b, 265 and 278 of the Luxembourg Law.

### Section 4 Final Balance

The interim financial statements of the Transferring Entity as of 30 September 2013, 24.00 CET shall be the final balance pursuant to Section 17 UmwG.

The Merger is also based on the interim financial statements of the Receiving Entity as of 30 September 2013.

#### Section 5 Special Rights and Advantages

Special rights according to Section 122c Para 2 No. 7 German Transformation Act and articles 261 of the Luxembourg Law do not exist at the Transferring Company and shall not be conferred by the Companies to other parties.

Special advantages according to Section 122c Para 2 No. 8 German Transformation Act will not be granted to directors, managers, auditors or any other person.

#### Section 6 Benefit of the Assets and Liabilities

##### 1. Benefit

The Receiving Entity shall become the holder and take possession of all the Assets and Liabilities and related rights and obligations transferred to it in the context of the Merger as from the Effective Date.

Until the Effective Date, the Transferring Entity agrees to manage its Assets and Liabilities in accordance with the same principles and rules and on the same conditions as before, without entering neither into any material commitment, which might increase the liabilities significantly nor into any commitment which might prejudice the ownership or transferability of the various assets.

##### 2. General terms

The Merger is agreed on the following general terms:

(i) The Receiving Entity shall take the Assets and Liabilities of the Transferring Entity in their consistency and state as at the Effective Date, and shall not be entitled to raise any claim whatsoever against the Transferring Entity.

(ii) The Receiving Entity shall purely and simply replace the Transferring Entity in all its rights and obligations.

(iii) The Receiving Entity shall pay all taxes, contributions and charges of all kinds which are or may be payable by the Transferring Entity.

(iv) As from the Effective Date, the Receiving Entity shall hold all powers in place of the Transferring Entity, to raise legal and arbitration proceedings and to approve, receive and pay all sums relating to such proceedings.

(v) The Receiving Entity shall be responsible for paying the debts of the Transferring Entity, in accordance with the general terms and conditions foreseeing their payment and for paying all interests thereon, and in general for complying with the conditions of all loans and other debt instruments which may exist.

(vi) The Receiving Entity shall benefit from all payments resulting from receivables held by the Transferring Entity in accordance with the general terms and conditions foreseeing their payment, and in general the Receiving Entity undertakes to comply with the terms and conditions of all receivables held by the Transferring Entity which may exist.

(vii) The Receiving Entity shall comply with all legislation, regulations and provisions applicable to the Assets and Liabilities.

##### 3. Delivery of documents

Upon the Effective Date, all documents, amendments, contracts and agreements whatsoever, as well as all accounting books and archives relating thereto and all other accounting documents, deeds of ownership and documents evidencing the ownership of any Assets, documents evidencing operations performed, securities and all contracts, archives, notes and other documents whatsoever relating to the Assets and Liabilities shall be delivered to the Receiving Entity.

#### Section 7 Consequences of the Merger on employments

Since neither of the Companies have any employees and since Takara, as the Receiving Entity, holds all shares in Azilis, as the Transferring Entity, further details regarding the consequences of the Merger on employments are not required pursuant to Section 122c Para 3 UmwG and article 261 (4) b and c of the Luxembourg Law.

#### Section 8 Articles of Association of the Receiving Entity

The articles of association of Takara, as Receiving Entity, are attached as an appendix to this deed, in accordance with article 261 (4) a of the Luxembourg Law and Section 122c Para 2 No. 9 UmwG.

#### Section 9 Information regarding the valuation of the Assets and Liabilities of Azilis to be transferred

The Assets and Liabilities of Azilis that will be transferred on the basis of the Merger shall be valued at their book value, being a global amount of EUR 0.

#### Section 10 Consultation of Documents

In accordance with article 267 (1) b) and c) of the Law, the following documents shall be available free of charge to the sole shareholder of each of the Companies at their respective registered offices from the date hereof and for at least one month before the General Meetings:

(i) the Merger Terms;

(ii) the approved annual financial statements for the last three financial years of each of the Companies; and

(iii) the interim account statements dated 30 September 2013 of each of the Companies.

#### Section 11 Miscellaneous

The company name Takara shall continue unmodified.

#### Section 12 Compensation Offer

Since Takara as the Receiving Entity holds all shares in the Transferring Entity, no compensation offer is required pursuant to Section 122i UmwG.

#### Section 13: Detailed expert's report and report by the Management Bodies of the Companies

In accordance with article 266 of the Luxembourg Law, the sole shareholder (i) of Azilis decided on 5 December 2013 and (ii) of Takara decided on 3 December 2013, that (i) the Merger Plan will not be examined by independent experts, and (ii) the expert's report referred to in article 266 of the Luxembourg Law is not required.

In accordance with article 265 of the Luxembourg Law, the sole shareholder (i) of Azilis decided on 5 December 2013 and (ii) of Takara decided on 3 December 2013 that the report explaining the legal and economical grounds of the Merger to be issued by the Management Bodies and referred to in article 265 of the Luxembourg Law will not be required.

The preparation of a merger report, the examination of the merger plan by an independent expert and the preparation of expert report on the merger is not required pursuant to Sections 122e, 122f., 8 Para 3 Sentence 1, 9 Para 2, 12, 48 UmwG.

### C. Fees and Duties

Any charges, duties or fees owing as a result of the Merger will be met by the Receiving Entity. In accordance with article 271 of the Luxembourg Law, the undersigned notary certifies the legality of the present Merger Terms.

The parties agree that the Merger falls under the no-supply rule (transfer of going concern) foreseen in articles 19 and 29 of the EU VAT Directive (2006/112/EC). Parties agree to collaborate and make available any information which may be requested by any VAT authorities in this respect.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same person and in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour de décembre.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) TAKARA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 111.281, ayant un capital social de 12.500 EUR et, constituée par un acte notarié par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 octobre 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-218 daté du 31 January 2006 («Takara» ou la «Société Absorbante»),

ici représentée par Madame Claudia Schweich, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa capacité de représentante légale de Cyan S.à r.l., gérant unique de Takara, pouvoir de représentation annexé au présent acte.

ET

(2) AZILIS GERMANY DREI GmbH i. L., une société ayant son siège social à Alexanderstraße 9, 10178 Berlin, Allemagne, immatriculée au Registre du Commerce de Berlin-Charlottenburg, sous le numéro 111106 et ayant un capital social de 25.000 EUR («Azilis» ou la «Société Absorbée»), faisant actuellement l'objet d'une procédure de liquidation volontaire ouverte le 17 janvier 2013,

ici représentée par Madame Claudia Schweich, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en qualité de mandataire en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 décembre 2013. Ladite procuration restera annexée au présent acte.

EN APPLICATION des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (entre autres, par la loi du 3 août 2011) (la «Loi Luxembourgeoise») et des dispositions des Sections 1 seqq., Section 122a seqq. de la loi allemande sur la transformation des sociétés («UmwG») ainsi que les Sections 1 seqq. du code allemand sur les sociétés à responsabilité limitée («GmbHG») (désignées ensemble comme la «Loi Allemande»).

Azilis et Takara sont désignées ci-après collectivement comme étant les "Sociétés".

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

ATTENDU QUE:

Azilis, la Société Absorbée, est intégralement détenue par Takara, la Société Absorbante.

Les sociétés participantes à la fusion ont décidé qu'Azilis devrait être absorbée par Takara par le biais d'une fusion par acquisition ayant pour effet de transférer ipso jure l'ensemble de l'actif et du passif d'Azilis à la Société Absorbante (la «Fusion»).

Le liquidateur unique d'Azilis et le gérant unique de Takara (ci-après dénommés les «Organes de Gestion») ont décidé de soumettre la Fusion aux dispositions des articles 261 et suivant de la Loi Luxembourgeoise, et des dispositions applicables de la Loi Allemande.

Les Organes de Gestion ont donc établi le projet commun de fusion (le «Projet de Fusion») conformément aux dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de la Loi Allemande.

Le liquidateur unique d'Azilis a approuvé le Projet de Fusion le 4 décembre 2013.

Le gérant unique de Takara a approuvé le Projet de Fusion le 4 décembre 2013.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

## A. Préambule

**1. Azilis.** Le capital social d'Azilis en tant que Société Absorbée s'élève actuellement à 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros). Takara est l'associé unique d'Azilis et détient l'ensemble des parts sociales dans le capital social d'Azilis. Les parts sociales d'Azilis ont toutes été souscrites et entièrement libérées.

Le liquidateur unique d'Azilis ayant le seul pouvoir de représentation est Monsieur François Bourbonnais.

**2. Takara.** Le capital social de Takara en tant que Société Absorbante s'élève à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) et est divisé en 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune. Gulf German Residences, une société constituée selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, Grand Cayman KY1-9005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-163205, est l'associé unique de Takara et détient un total de 500 (cinq cents) parts sociales dans le capital social de Takara. Les parts sociales de Takara ont été entièrement souscrites et libérées.

Le gérant unique de Takara est Cyan S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro B 136.122.

Il n'existe aucune intention de modifier la composition du conseil de gérance de Takara après la Fusion.

**3. Fusion.** Sur la base des termes du Projet de Fusion convenu par ce présent acte, Azilis, en tant que Société Absorbée, devra fusionner avec Takara en tant que Société Absorbante.

## B. Projet de Fusion

### Section 1 Transfert universel de l'ensemble de l'actif et du passif

Azilis, en tant que Société Absorbée, s'engage, par la présente, à transférer l'ensemble de son actif et de son passif à Takara en tant que Société Absorbante par le biais d'une fusion par acquisition, en application des Sections 1 seqq., Sections 122a UmwG et de la Loi Luxembourgeoise applicable.

Conformément aux dispositions de la Loi Luxembourgeoise (parmi lesquels, l'article 259) et la Loi Allemande, la Société Absorbée transférera la totalité de ses actifs et passifs (connus ou inconnus) (les «Actifs et Passifs») à titre universel à la Société Absorbante, par effet de la loi et sans aucune exception ou réserve de manière à ce qu'à la Date d'Effet (telle que définie ci-dessous) i) tous les actifs de la Société Absorbée soient acquis par la Société Absorbante et soient la propriété de la Société Absorbante, ii) la Société Absorbante assumera l'ensemble du passif et des obligations de la Société Absorbée, sous réserve toutefois, nonobstant ce qui précède, que (a) les montants dus entre la Société Absorbée et la Société Absorbante seront annulés sans contrepartie, (b) la Société Absorbée cessera d'exister sans liquidation.

Pour éviter tout doute, il est confirmé que les activités de la Société Absorbée transférées à la Société Absorbante seront poursuivies par la Société Absorbante.

### Section 2 Date d'Effet de la Fusion

Sur le plan comptable et conformément aux articles 272 et 273 de la Loi Luxembourgeoise et de la Loi Allemande, la Fusion prendra effet rétroactivement à 00:00 heures le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (la «Date d'Effet Comptable»).

Vis-à-vis des Sociétés, la Fusion prendra effet à la date de la notariation du procès-verbal des assemblées générales de (i) l'associé unique de la Société Absorbante devant se tenir par-devant notaire à Luxembourg conformément aux articles 263 (1), 271 et 279 (2) de la Loi Luxembourgeoise aux alentours du 16 janvier 2014 et (ii) de l'associé unique de la Société Absorbée devant se tenir par-devant notaire en Allemagne, conformément aux dispositions de la Loi Allemande le 16 janvier 2014 ou aux alentours de cette date (la «Date d'Effet»).

A la Date d'Effet, mais sans préjudice de la Date d'Effet Comptable, le transfert de l'ensemble des Actifs et Passifs par la Société Absorbée à la Société Absorbante devra s'opérer par opération de la loi, tel que décrit à la clause 2 ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 273 de la Loi Luxembourgeoise, la Fusion sera opposable aux tiers à la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de l'assemblée générale de



l'associé unique de la Société Absorbante, devant se tenir par-devant notaire à Luxembourg, aux alentours du 16 janvier 2014 (l'«Assemblée Générale»)

### Section 3 Contrepartie

Le transfert de l'ensemble des actifs par Azilis, en tant que Société Absorbée, à Takara en tant que Société Absorbante devra être effectué sans obtenir de parts sociales en contrepartie mais seulement moyennant l'annulation des parts sociales d'Azilis, dès lors que Takara, en tant que Société Absorbante, détiendra l'ensemble des parts sociales d'Azilis et ce jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion.

De plus amples informations relatives à la parité d'échange et à tout paiement en numéraire dans le cadre de la Fusion ne sont pas nécessaires en application de la Section 122c, paragraphe 3 de la Loi Allemande sur la Transformation des Sociétés (UmwG) et des articles 261 (2)b, 265 et 278 de la Loi Luxembourgeoise.

### Section 4 Dernier bilan

Le bilan comptable intérimaire de la Société Absorbée en date du 30 septembre 2013 24:00 CET sera le dernier bilan en application de la Section 17 UmwG.

La Fusion est également basée sur le bilan comptable intérimaire de la Société Absorbante en date du 30 septembre 2013.

### Section 5 Droits et avantages spéciaux

Il n'existe dans la société Absorbée aucun droit spécial au sens de la Section 122c, paragraphe 2 numéro 7 de la Loi Allemande sur la Transformation des Sociétés et de l'article 261 de la Loi Luxembourgeoise n'existent pas et aucun droit spécial ne sera accordé par les Sociétés à d'autres parties.

Aucun droit spécial au sens de la Section 122c, paragraphe 2 numéro 8 de la Loi Allemande sur la Transformation des Sociétés ne sera accordé aux administrateurs, gérants, commissaires aux comptes ou à tout autre personne.

### Section 6 Jouissance des Actifs et Passifs

#### 1. Jouissance

La Société Absorbante deviendra la détentrice et prendra possession de tous les Actifs et Passifs et des droits et obligations liés qui lui sont transférés dans le cadre de la Fusion à compter de la Date d'Effet.

Jusqu'à la Date d'Effet, la Société Absorbée accepte de gérer les Actifs et Passifs selon les mêmes principes, règles et dans les mêmes conditions que précédemment, sans contracter d'engagement substantiel susceptible d'augmenter le passif de façon significative ni d'engagements susceptibles de nuire à la propriété ou à la cessibilité des éléments d'actifs.

#### 2. Conditions générales

La Fusion est acceptée dans les conditions générales suivantes:

(i) La Société Absorbante prendra les Actifs et Passifs de la Société Absorbée dans leur consistance et leur état à la Date d'Effet, sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre la Société Absorbée.

(ii) La Société Absorbante se substituera purement et simplement à la Société Absorbée dans tous ses droits et obligations.

(iii) La Société Absorbante supportera tous impôts, contributions ainsi que toutes les charges quelconques, dues ou dont pourrait être redevable la Société Absorbée.

(iv) A la Date d'Effet, la Société Absorbante disposera de tous pouvoirs à la place de la Société Absorbée, afin d'initier des procédures judiciaires et d'arbitrage, et d'approuver, recevoir et payer tous montants relatifs à ces procédures.

(v) La Société Absorbante assurera le règlement des dettes de la Société Absorbée, conformément aux conditions générales précisant leur modalité de remboursement, ainsi qu'au paiement de tous intérêts et plus généralement veillera au respect des conditions de tout emprunt ou autres instruments de dette pouvant exister.

(vi) La Société Absorbante bénéficiera de tout paiement effectué sur le fondement de créances détenues par la Société Absorbée, conformément aux conditions générales précisant leur modalité de remboursement, et plus généralement la Société Absorbante s'engage à respecter les conditions de toute créance pouvant exister détenue par la Société Absorbée.

(vii) La Société Absorbante devra se conformer à toutes lois, règlements et dispositions applicables aux Actifs et Passifs.

#### 3. Remise de la documentation

A la Date d'Effet, tous actes, toute modification, tous contrats et conventions de quelque nature que ce soit, ainsi que tous livres comptables et archives y relatives et tous autres documents comptables, titres de propriété ou acte justificatifs de propriété de tous les éléments d'Actif, documents justificatifs des opérations réalisées, valeur mobilière ainsi que tous contrats, archives, créances et autres documents quelconques relatifs aux Actifs et Passifs seront remis à la Société Absorbante.

### Section 7 Conséquences de la Fusion sur les contrats de travaux

Puisqu'aucune des Sociétés n'emploie de salariés et puisque Takara, en tant que Société Absorbante, détient l'ensemble des parts sociales d'Azilis, en tant que Société Absorbée, des informations supplémentaires concernant les conséquences de la Fusion sur les contrats de travail ne sont pas nécessaires en application de la Section 122c Para 3 UmwG et de l'article 261 (4) b et c de la Loi Luxembourgeoise.

#### Section 8 Statuts de la Société Absorbante

Les statuts de Takara, en tant que Société Absorbante, sont joints en tant qu'annexe à ce présent acte, conformément à l'article 261 (4) a de la Loi Luxembourgeoise et de la Section 122c, paragraphe 9 UmwG.

#### Section 9 Informations concernant la valorisation des Actifs et Passifs d'Azilis qui seront transférés

L'ensemble des Actifs et Passifs d'Azilis qui seront transférés sur la base de la Fusion devront être évalués à leur valeur comptable, d'un montant total de 0 EUR.

#### Section 10 Consultation de la Documentation

Conformément à l'article 267 (1) b) et c) de la Loi, l'associé unique de chacune des Sociétés pourra se procurer gratuitement les documents suivants aux sièges sociaux respectifs des Sociétés à compter de ce jour et pour une durée d'au moins un mois avant les Assemblées Générales:

- (i) le Projet de Fusion;
- (ii) les bilans comptables approuvés des trois derniers exercices comptables de chacune des Sociétés; et
- (iii) les bilans comptables intérimaires en date du 30 septembre 2013 de chacune des deux Sociétés.

#### Section 11 Divers

Le nom de la société Takara continuera à s'appliquer.

#### Section 12 Soulte

Puisque Takara, en tant que Société Absorbante, détient l'ensemble des parts sociales de la Société Absorbée, aucune soulte n'est requise en application de la Section 122i UmwG.

#### Section 13: Rapport détaillé de l'expert et rapport des Organes de Gestion des Sociétés

Conformément à l'article 266 de la Loi Luxembourgeoise, l'associé unique (i) d'Azilis a décidé le 5 décembre 2013 et (ii) de Takara a décidé le 3 décembre 2013 que (i) le Projet de Fusion ne fera pas l'objet d'un examen par des experts indépendants et (ii) que le rapport d'expert mentionné à l'article 266 de la Loi Luxembourgeoise ne sera pas requis.

Conformément à l'article 265 de la Loi Luxembourgeoise, l'associé unique (i) d'Azilis a décidé le 5 décembre 2013 et (ii) de Takara a décidé le 3 décembre 2013 que le rapport devant être rédigé par les Organes de Gestion expliquant les raisons juridiques et économiques de la Fusion, et mentionné à l'article 265 de la Loi Luxembourgeoise ne sera pas requis.

La préparation d'un rapport sur la fusion, la revue du plan de fusion par un expert indépendant et la préparation d'un rapport d'expert sur la fusion ne sont pas requis en application des Sections 122e, 122f., 8 paragraphe 3, phrase 1, paragraphes 2, 12 et 48 UmwG.

### C. Frais et Dépens

Tous frais, droits et honoraires qui résultent de la Fusion seront pris en charge par la Société Absorbante. En application de l'article 271 de la Loi Luxembourgeoise, le notaire soussigné certifie la légalité du présent Projet de Fusion.

Les parties conviennent que la Fusion relève de la règle du lieu des prestations de service (i.e. le transfert d'activités) prévus aux articles 19 et 29 de la Directive 2006/112/EC de l'Union Européenne sur la taxe sur la valeur ajoutée. Les parties conviennent de collaborer et de rendre disponible toute information qui pourrait être demandée à cet égard par les autorités fiscales.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de cette même personne, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Claudia Schweich, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 décembre 2013. LAC / 2013/ 55702. Reçu 12.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill

Suit copie de l'annexe:

### Annexe / Schedule

Articles of Association of the Absorbing company

Statuts de la Société absorbante

### D. Articles of association of the Receiving Entity

#### Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 on "sociétés à responsabilité limitée" and their modifying laws in particular that of December 28<sup>th</sup>, 1992 relating to the "société à responsabilité limitée unipersonnelle", and by the present Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, through subsidiaries and/or branches and through permanent or temporary establishments, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the incorporation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of TAKARA, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) Euros represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) Euros each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

## **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

## **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the provisions of section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

## **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

## **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

## **Title VII. - General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, soit par l'intermédiaire de filiales et/ou de succursales, soit par l'intermédiaire d'établissements permanents ou temporaires, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, qui sont en relation avec la constitution, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de TAKARA, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

#### **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

#### **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

#### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés dans la mesure permise et suivant les conditions prévues par la loi.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55702. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173653/512.

(130210154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

#### **Warburg Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 29.905.

ALTIS Fund Return Strategy (WKN: A0Q6JH / ISIN: LU0377255103)

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A., die Verwaltungsgesellschaft des ALTIS Fund, einem Fonds gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen, hat beschlossen, den Teilfonds ALTIS Fund Return Strategy zum 20. Dezember 2013 zu liquidieren.

Grund der Auflösung ist, dass das derzeitige Volumen des Teilfonds eine effiziente und wirtschaftliche Verwaltung im Interesse der Anteilhaber nicht mehr ermöglicht.

Die Liquidation des Teilfonds erfolgt über die Verwaltungsgesellschaft. Die Ausgabe von Anteilen wird mit Erscheinen dieser Anzeige eingestellt. Die Rückgabe von Anteilen ist bis zum 16. Dezember 2013 kostenlos und unter Berücksichtigung der voraussichtlichen Liquidationskosten möglich.

Die voraussichtlichen Liquidationskosten werden bereits vor dem Auflösungszeitpunkt bei der Berechnung des Anteilwertes berücksichtigt sowie sämtliche erforderlichen sonstigen Kostenabgrenzungen vorgenommen, Forderungen eingezogen und Verbindlichkeiten getilgt.

Liquidationserlöse, die zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von den Anteilhabern nicht eingefordert worden sind, werden von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilhaber bei der "Caisse de Consignations" in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

ALTIS Fund Balanced Value (WKN: 534072 / ISIN: LU0142612901)

ALTIS Fund Global Resources ((WKN: A0B9MS / ISIN: LU0188358195)

ALTIS Fund Privat-Rendite Plus (WKN: A0B6YN / ISIN: LU0196131436)

Für die genannten Teilfonds wurde die Formulierung der Verwaltungsvergütung von bislang jeweils "1,50% p.a." auf nunmehr jeweils "bis zu 1,50% p.a." abgeändert. Eine tatsächliche Gebührenänderung ist mit dieser Umformulierung nicht verbunden. Diese Änderung tritt zum 20. Dezember 2013 in Kraft.

Für den Teilfonds ALTIS Fund Privat-Rendite Plus wird die Anlagepolitik dahingehend erweitert, dass nunmehr auch die Möglichkeit der Anlage in Zielfondsanteile ausdrücklich erlaubt ist. Diese Änderung tritt mit Wirkung zum 15. Januar 2014 in Kraft.

Anteilhaber, die mit dieser Änderung nicht einverstanden sind, haben die Möglichkeit ihre Anteile bis zum 15. Januar 2014 kostenlos bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank und allen Zahlstellen zurückzugeben.

Weiterhin wurden das Prospekt und das Verwaltungsreglement an die erforderlichen Vorgaben der ESMA-Leitlinie 2012/832 sowie des CSSF-Rundschreibens 13/559 angepasst sowie weitere redaktionelle Anpassungen und Aktualisierungen vorgenommen.

Das gültige Verkaufsprospekt des Fonds inklusive des Verwaltungsreglements, die Wesentlichen Anlegerinformationen sowie die Jahres- und Halbjahresberichte sind kostenlos am Sitz der Verwaltungsgesellschaft, bei der Depotbank sowie bei allen Zahlstellen erhältlich.

Luxemburg, im Dezember 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013173771/755/39.

**Salvesia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.144.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 novembre 2013 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) *administrateurs*

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) *Commissaire aux comptes*

- Monsieur Lou HUBY, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2013163061/24.

(130199627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Rymylda SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 160.167.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163048/9.

(130199600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.



**Sinaf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 40.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINAF S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2013162209/12.

(130198708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**Schawk Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.705.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163067/9.

(130199993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Schou S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9357 Bettendorf, 24, Cité Pierre Strauss.

R.C.S. Luxembourg B 93.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163068/9.

(130199575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Saona S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 159.924.

Les comptes annuels 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163064/10.

(130199261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Servi-Prestations, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 96.105.

La société GTB Juria sàrl a résilié, avec effet immédiat, la convention de domiciliation conclue avec la société à responsabilité limitée Servi-Prestations, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg, Section B, no. 96105.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

GTB Juria sàrl  
La Gérance

Référence de publication: 2013162186/13.

(130199026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---